



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 21 mars 2024

RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE : LE PROJET DU FUTUR SCHÉMA REÇOIT UN AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

Dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la commission consultative départementale des gens du voyage s'est tenue en Préfecture du Jura ce jeudi 21 mars. La commission a émis un avis favorable au projet de schéma.

Lors de cette réunion, le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2024-2030) a été présenté aux membres de la commission. Ce jeudi, la commission consultative a donné un avis favorable à l'unanimité à ce projet de schéma, après quelques prescriptions portées en séance.

Ce projet de schéma sera prochainement transmis aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes concernés par des prescriptions, pour avis simple. En cas d'avis favorable, le schéma sera ensuite approuvé par arrêté conjoint de l'État et du Conseil départemental du Jura, et sera publié aux recueils des actes administratifs.

Face aux problématiques rencontrées dans la gestion des grands passages lors de la saison estivale et dans un contexte de sédentarisation progressive de certaines communautés, une révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Jura s'est engagée depuis janvier 2023, en lien étroit avec le Conseil départemental du Jura et les Présidents d'EPCI, afin d'améliorer l'accueil des gens du voyage dans le Jura.

Ce projet de schéma s'articule en deux parties : une première sur l'état des lieux présenté lors de la commission consultative de juillet 2023 et une seconde sur les orientations stratégiques retenues. Cette seconde partie comprend les prescriptions sur les deux volets du schéma (habitat et accompagnement social).

Le futur schéma se construit autour de 4 orientations, à savoir :

- renforcer le pilotage du futur schéma
- renforcer l'accompagnement global des gens du voyage
- calibrer et adapter le dispositif d'accueil des gens du voyage
- répondre aux besoins d'ancrage territorial

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

S'agissant de la troisième orientation, le projet de nouveau schéma prévoit notamment l'agrandissement ou l'aménagement d'aires de grands passages de plus grande capacité, afin de correspondre à la taille des passages.

Prescriptions schéma 2014-2020	
<i>Aires permanentes d'accueil</i>	CA du Grand Dole : 20 places (réalisé) Espace Communautaire Lons Agglomération : 35 places (réalisé : 16 places) CC Arbois Poligny Salins Coeur du Jura : 24 places CC Champagnole Nozeroy Jura : 20 places CC Haut Jura Arcade : 20 places CC Haut-Jura Saint-Claude : 10 places (réalisé)
<i>Aires de grand passage</i>	CA du Grand Dole : 150 places (réalisé mais réfection nécessaire) Espace Communautaire Lons Agglomération : 150 places
<i>Terrains locatifs familiaux</i>	CA du Grand Dole : 4 terrains (réalisé)

Prescriptions schéma 2024-2030	
<i>Aires permanentes d'accueil</i>	CCA du Grand Dole : 20 places (déjà réalisé) Espace Communautaire Lons Agglomération : 20 places (16 places déjà réalisées, 4 nouvelles places) CC Haut-Jura Saint-Claude : 10 places (déjà réalisé)
<i>Aires de grand passage</i>	CA du Grand Dole : 150 places Espace Communautaire Lons Agglomération : 150 places CC Champagnole Nozeroy Jura : 200 places CC Haut-Jura Arcade : 50 places
<i>Terrains locatifs familiaux</i>	CA du Grand Dole : 15 terrains + terrain de délestage provisoire Espace Communautaire Lons Agglomération : 3 terrains

L'adoption de ce schéma, et la mise en œuvre de ses prescriptions, permettra de disposer d'une offre plus adaptée aux besoins concernant l'accueil des gens du voyage, notamment lors des grands passages, contribuant ainsi à la réduction des stationnements illicites.

En cas d'installation illégale sur des espaces non-prévues à cet effet, la conformité du département du Jura aux prescriptions du schéma départemental permettra de faciliter les mesures administratives, en compléments des mesures judiciaires, pour faire libérer ces espaces illégalement occupés.

Plus d'informations sur :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-et-cohesion-des-territoires-urbanisme-et-habitat/Habitat/Politique-d-accueil-des-gens-du-voyage>

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX